

Liste des pièces à fournir lors de l'inscription d'une entreprise au registre des transporteurs publics routiers de marchandises

Point d'attention : Pour les dépôts dématérialisés sur la plateforme dédiée, les pièces transmises devront être lisibles. Les formats acceptés sont .jpeg et .pdf de **20 Mo max**. Les signatures électroniques des documents transmis doivent être vérifiables électroniquement sans transmission d'un quelconque certificat.

1. Pièces relatives à l'entreprise et à la condition d'honorabilité

L'entreprise prend la forme d'une entreprise individuelle	L'entreprise prend la forme d'une société
 - La pièce d'identité ou le titre de séjour du responsable légal 	 - Les statuts définitifs signés - Un procès verbal de nomination du ou des responsables légaux si non précisés dans les statuts - La ou les pièces d'identité ou titre(s) de séjour du ou des responsables légaux (gérants en SARL, président et directeur général en SAS) 
- Le numéro de SIREN de l'entreprise si elle est déjà inscrite au RCS	

2. Pièces relatives à la condition d'établissement

- Justificatif de siège au choix :
 - contrat de bail ou taxe foncière ou contrat de domiciliation ou quittance de loyer ou facture de fournisseur d'énergie
 - en cas de domiciliation à titre gratuit, déclaration sur l'honneur et taxe foncière

3. Pièces relatives à la condition de capacité professionnelle

Le gestionnaire est salarié		Le gestionnaire est un prestataire externe	Le gestionnaire de transport est un responsable légal	
de l'entreprise elle même	d'une entreprise du groupe auquel appartient l'entreprise		associé minoritaire	associé majoritaire
- Le contrat de travail - Une délégation de pouvoirs et de signatures - La pièce d'identité ou le titre de séjour du gestionnaire de transport	- Le contrat de travail - La convention de mise à disposition - La pièce d'identité ou le titre de séjour du gestionnaire de transport	- Le contrat de prestation de service - kbis ou SIREN - La pièce d'identité ou le titre de séjour du gestionnaire de transport	- Le procès verbal de rémunération du gestionnaire	
- Son attestation de capacité professionnelle en transport				

4. Pièces relatives à la condition de capacité financière

L'entreprise existe et dispose d'un bilan comptable	Il s'agit d'une création d'entreprise sous la forme d'une entreprise individuelle
- Dernier bilan comptable - Attestation de présentations des comptes tamponnée et signée par l'expert comptable ou le commissaire aux comptes	- Un relevé de compte ou attestation d'un organisme de crédit

Il s'agit d'une création d'entreprise sous la forme d'une société		
par apport en numéraire	par apport en nature	
	Si apport < 30 000€ et 50 % de l'apport	Si apport > 30 000€ et 50 % de l'apport
- Une attestation de blocage des fonds d'un organisme de crédit	- La ou les facture(s) du ou des bien(s) et - Le certificat d'immatriculation si véhicule	- Une attestation du commissaire aux apports